



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0101

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0101**

commission principale : développement économique

objet : **Conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'Université Lyon I est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), dénommé Université Claude Bernard Lyon I (UCBL), doté de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière.

Cet établissement a été créé en 1970 et son siège est basé à Villeurbanne.

L'Université Claude Bernard Lyon I a pour mission :

- la formation initiale et continue des usagers (étudiants) dans les grands secteurs de formation de l'établissement,
- la formation continue de ses personnels,
- la recherche scientifique et technologique (fondamentale, appliquée et clinique), la diffusion et la valorisation de ses résultats,
- l'orientation et l'insertion professionnelle de ses étudiants,
- la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique,
- la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- la coopération internationale.

En outre, l'Université assure la préservation du patrimoine scientifique qui lui a été confié.

Les activités de formation et de recherche de l'Université Claude Bernard Lyon I se situent principalement dans les secteurs des sciences de la santé, des sciences et technologies et des sciences du sport. Elle accueille 40 000 étudiants et 2 300 enseignants et chercheurs exercent en son sein, assistés de 1 700 personnels administratifs et techniques.

Modalités de représentation

En application du code de l'éducation, et conformément à ses statuts modifiés le 29 mai 2012, l'Université Claude Bernard Lyon I est administrée par un Conseil d'administration, composé de 30 membres ayant voix délibérative.

Ces 30 administrateurs se répartissent comme suit :

- 14 enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs (collège enseignants),
- 5 représentants des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue inscrits dans l'établissement (collège des usagers),
- 3 personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques (collège BIATOS)
- 8 personnalités extérieures.

Les statuts actuels disposent que parmi ces 8 personnalités extérieures, 5 à 6 sont nommées par le Président de l'Université, dont au moins un chef d'entreprise et un acteur du monde socio-économique, et 2 à 3 sont désignées par les collectivités territoriales concernées, dont au moins une par la Région Rhône-Alpes.

La Communauté urbaine de Lyon figure parmi les collectivités territoriales appelées à siéger au Conseil d'administration au titre des personnalités extérieures. Elle dispose donc d'un siège de représentant ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Jean-Paul Bret pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération scientifique Université Claude Bernard Lyon I.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.